CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77248** **VALABLE JUSQU'AU** **29/09/2027**

ÉDITÉ LE 26/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/2007

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/03/2024

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MENTON

Siret : 500 921 291 00034

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9147739-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5933187104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5933187104

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ENTREPRISE FREIXES

Sigle : ENTREPRISE FREIXES
6 AVENUE GUILLAUME I DE PROVENCE
06500 MENTON

Téléphone : 04 93 35 71 05 **Fax :**

Portable : 07 86 88 19 80

Responsabilité légale :
RATTI VIRGINIA, EGLEE, ANGELE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : etscorrado@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 710 323 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	5	24/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/08/2026 16:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.